COLLECTIF DE DÉFENSE DES DROITS DE LA MONTÉRÉGIE

ÇA BOUGE AU COLLECTIF!

DÉCEMBRE 2010

Joyeux Noël et Bonne année à tous!

BRISER LES CHAÎNES...

Par André Leduc, Longueuil

Le 18 novembre dernier à Longueuil, les membres du CDDM, d'autres personnes du communautaire, une cinquantaine de personnes en tout, ont eu la chance d'assister à une conférence de M. Grégoire Ahongbonon. Il a livré un vibrant témoignage qui a touché droit au cœur toutes les personnes présentes. Ce fut une rencontre magique, nous avons senti une communion fraternelle avec cet homme simple et bon. Il nous a donné l'espoir de croire encore à l'humanité, chose difficile en cette époque d'individualisme. Après la rencontre, M. Ahongbonon disait combien il avait apprécié ces échanges, qu'il se sentait parmi ses frères, à la différence de ses autres présentations dans les colloques ou avec des étudiants. Quel honneur !

Une cinquantaine de personnes se sont déplacées pour l'occasion, et ont écouté la présentation avec beaucoup d'intérêt.

M. Jean-Paul Cyr, Président des Amis de la Saint-Camille de Lellis (Québec) et M. Grégoire Ahongbonon, fondateur de l'Association Saint-Camille de Lellis, (Bénin et Côte d'Ivoire)

Un peu d'histoire

D'origine béninoise, Grégoire Ahongbonon est venu s'établir en Côte d'Ivoire dans les années 70 comme réparateur de pneus. Après avoir connu le succès et la richesse, il subit des revers de fortune qui l'amène dans la dépression et les pensées suicidaires. Il renoue alors avec sa foi chrétienne et participe à un groupe de prière. Bientôt, il commence à s'occuper de personnes démunies qui ont un comportement bizarre, errant dans les rues, tout comme lui auparavant.

(Suite à la page 6...)

À LIRE DANS CETTE PARUTION

La discriminaton, ça suffit!	4
Oui, c'est à notre tour...	5
Des nouvelles qui propagent les...	7
Vie en psychiatrie	8
Les médias...	9
Mes droits	10
Le 4e pouvoir	11
Contestation originale	12
Images souvent communiquées...	13
Un patient réclame 150 000$ à...	15

LE COLLECTIF DE DÉFENSE DES DROITS DE LA MONTÉRÉGIE

ORGANISME DE DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE DEPUIS 1989!

Nous sommes une corporation à but non-lucratif offrant aide et accompagnement en promotion et respect des droits des personnes ayant ou ayant eu des problèmes de santé mentale.

Nous offrons:

- De l'aide et de l'accompagnement dans vos démarches individuelles
- Des formations
- Un espace quant aux revendications des personnes usagères
- Des séances d'information
- De l'information et référence sur les ressources disponibles

Mais le Collectif, c'est aussi:

- Un lieu d'échanges et d'activités en regard de la promotion et de la défense des droits favorisant l'appropriation du pouvoir. Les personnes usagères sont ainsi encouragées à donner leur opinion sur différents sujets. Notre organisme vous propose aussi plusieurs possibilités où s'impliquer, telles que:

  -Plusieurs comités de travail

  -Conseil d'administration composé presqu'exclusivement de personnes usagères

  -Instances décisionnelles

Et en plus, c'est confidentiel et gratuit!

*Nos coordonnées se trouvent à la page 19 du journal.

LE COMITÉ JOURNAL

Les membres:

Normand Lemieux, Alain Borduas, Yvon Godin, Lise Amess, François Dubé, Jean Lapierre, Isabelle Forest, Karine Barrette

Ont aussi contribué:

David-Alexandre Grisé, André Leduc, Annie Lambert, Nancy Melanson, Yves Bourassa, Réal Bellefeuille, Manon Tremblay, Priscilla Viens, Alexandra Bossé, Lise Hunt

Dominique Haineault (conception du logo)

PLACE AUX FEMMES!

Chers(ères) membres!

La prochaine parution du journal du CDDM est prévue pour le mois de mars 2011. Le mois de mars est propice à maintes causes car plusieurs dates sont ciblées comme des journées internationales ou nationales de luttes solidaires . Par exemple : le 13 mars est la journée mondiale de solidarité pour les prisonniers en Tunisie, le 16 mars, c'est le début de la semaine nationale de lutte contre le cancer, le 25 mars est la journée internationale de la courtoisie au volant, etc.

Comme le 8 mars est la Journée mondiale de la femme, le CDDM invite particulièrement nos membres à écrire des articles en lien avec les femmes et la santé mentale, puisqu'une section du journal de mars y sera consacrée.

Vous croyez qu'il y a encore du travail à faire afin d'atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes? Vous souhaitez vous exprimer en tant que femme? La réalité des femmes de différentes parties du monde vous interpelle? Vous désirez rendre hommage à une femme importante dans votre vie?

Que ce soit le traitement des femmes en psychiatrie, la parentalité et la santé mentale, le choc post-traumatique en psychiatrie ou de la psychiatrie, etc. Les sujets concernant les femmes et la santé mentale sont très vastes.

Nous attendons vos articles!

C'est le temps de vous exprimer!

Vous n'avez qu'à nous faire parvenir votre article avant le 10 février, soit par courriel au culturel@cddm.qc.ca, par la poste ou en personne au 150 Grant, bureau 315, Longueuil, J4H 3H6, ou par télécopieur au 450-674-3019. Vous pouvez également le remettre aux conseillers(ères) de votre région.

*Veuillez cependant noter que les opinions émises par les auteurs ne doivent pas être de nature raciste, sexiste, offensante, diffamatoire ou haineuse envers une personne ou un groupe de personnes en particulier.

VOTRE ATTENTION S.V.P.!!!

LE COMITÉ FEMMES ET SANTÉ MENTALE EST ENFIN DE RETOUR!

Après quelques années d'absence, le CDDM relance, dès janvier, le comité «femmes et santé mentale» alors toutes les membres féminines désirant participer à ce comité peuvent manifester leur intérêt auprès de Madame **Catherine Jetté,** au **1-877-771-1164**.

Au plaisir de travailler ensemble!

LA DISCRIMINATION, ÇA SUFFIT !!

Par Alexandra Bossé, St-Hyacinthe

Ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas te faire faire…… Voilà les rudiments de l'empathie…..C'est la base d'enseigner à nos tous petits le respect des autres….

Mais que faisons-nous lorsque l'âge adulte arrive, dans un monde rationnel où chacun ne vit que pour son propre plaisir???

Devons-nous sacrifier notre propre bonheur pour faire plaisir aux autres, ou faire notre bonheur peu importe les conséquences sur les autres???

Je cherche encore….Je cherche un juste milieu, celui qui me plaît, sans nuire aux autres….

En fait je crois que mon bonheur est de faire plaisir aux autres, dans la mesure où je me respecte.

Je me respecte et me fait respecter. Voilà le devoir de chacun…Pourquoi existe-t-il encore autant d'injustices?

C'est facile, parce que certaines personnes avant moi, ont emprunté la voie facile… Je veux dire qu'il y a de fortes chances que cette personne n'ait pas eu la force de se défendre, c'est peut-être aussi le manque de soutien de son entourage ou un problème de santé, etc. Ou tout simplement faire comme à peu près tout le monde, se plier à l'injustice… Être défaitiste s'avouer vaincu d'avance….

Bien moi, je ne fais pas partie de cette catégorie et j'en suis fière!!! Tu peux avoir les meilleures conditions de vie du monde et être un défaitiste. Tu peux être la personne la plus pauvre, la plus malade et être une personne gagnante!!!

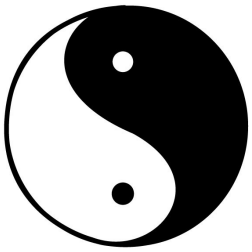

Cela étant dit, merci à mes parents, à mes amies et à mon chum!!! Mais la seule personne à l'origine de mon succès est moi-même et j'en suis fière. C'est une question de tempérament et de vision…

Cela étant dit, je suis une femme pas comme toutes les jeunes femmes, je suis infirmière pas comme toutes les infirmières, je suis blonde pas comme toutes les blondes, j'aime le chocolat même si tu n'aimes pas ça….Voilà comment chaque être humain est différent à l'infini……Nous sommes tous uniques!!! Et c'est ça la beauté de la vie…C'est que chacun peut avancer avec les différences de l'autre…..

Donc, oui je suis bipolaire, oui j'ai une maladie mentale, mais non, je ne suis pas comme une autre bipolaire, ou une autre personne ayant une maladie mentale!!!! Mais je ne suis pas comme toi non plus!!!!

Arrêtez de regrouper les gens sous une catégorie !!!! C'est un peu passé date la discrimination!!! Et ça cause un tort réel à chacun qui la vit, malgré lui!!!!

Si on se fie à l'évolution humaine….pourquoi se contenter d'être un singe!!!! L'être humain est complexe, il se partage entre ses émotions et son côté rationnel…. Si rien ne vous fait rire, si rien ne vous fait pleurer, si rien ne vous met en colère!!! Attention vous n'êtes pas humain, vous êtes une machine….

Si toutes vos journées se ressemblent, c'est triste, car les miennes sont différentes les unes des autres car je réagis aux stimuli que la vie m'envoie!!!!

Maintenant que vous le savez, aurez-vous une opinion différente sur moi quand je vais rire aux éclats ou pleurer?????

Les gens qui sont bipolaires, n'ont pas choisi cette maladie…Attendez qu'ils vous fassent du mal personnellement avant de leur faire du mal gratuitement!!!!

Laissez la chance au coureur!!!Faites votre propre jugement en fonction de chaque personne dans sa complexité et ses nuances personnelles.

Merci !!!!

OUI, C'EST À NOTRE TOUR DE PARTICIPER AUX DÉCISIONS QUI NOUS CONCERNENT !

Annie Lambert, Personne Utilisatrice de services / chargée de projet

Vous connaissez le Plan d'action en santé mentale 2005-2010, La force des liens ? Ce dernier fait état de l'importance de la participation des personnes utilisatrices dans l'organisation et la planification des services. Plus précisément, ce plan d'action vise à «favoriser la participation des personnes utilisatrices de services dans les structures de décision».
« Le défi de la participation des personnes utilisatrices aux structures de décision est donc en train d'être relevé au Québec. Il s'agit de rencontres où l'on échange sur différentes problématiques et où sont élus des délégués qui porteront la parole de leurs pairs, leurs prises de position et leurs idées de solutions dans les différents lieux de concertation. Ces rencontres ont démarré en août 2006 à différents endroits dans la province » (Modèle provincial des Rencontres régionales AGIDD-SMQ)

Mieux vaut tard que jamais. Le CDDM a reçu l'engagement de l'agence (et un peu de sous !) pour finalement mettre en place les rencontres régionales. À présent : C'EST À NOTRE TOUR !

EN RÉSUMÉ… NOUS VOULONS QUE:

> Le potentiel des personnes utilisatrices à participer aux décisions qui les concernent soit reconnu. Non seulement que leur expertise soit reconnue, qu'il leur soit également possible de l'exercer. Et que les personnes utilisatrices aient un espace où échanger sur les principes et les pratiques ayant un impact sur leur vie.

Il est grand le territoire de la Montérégie et nous n'avons obtenu qu'une partie du financement nécessaire à la réalisation de ce projet. Il s'agit ici de développer progressivement les territoires des CSSS de la Montérégie. C'est donc un départ pour les territoires du CSSS Pierre-Boucher (Longueuil) et le CSSS Richelieu-Yamaska (Saint-Hyacinthe). Ce sont les deux régions où l'on échangera sur différentes problématiques et où seront élus des délégués qui porteront la parole de leurs pairs, leurs prises de position et leurs idées de solutions dans les différents lieux de concertation du CSSS, pour cette année.

Et comme le chante William Deslauriers :
« Je suis très optimiste qu'un jour on trouvera la bonne piste
Regardons à l'avant pour qu'il y ait un vent de changement
Je lève mon verre à ceux qui ont su ne pas se taire »

C'est un rendez-vous prochainement dans votre région!!! Une invitation vous parviendra par la poste au moment venu…

C'EST QUOI LES RENCONTRES RÉGIONALES???

QUI?
Les rencontres s'adressent à toutes les personnes utilisatrices de services en santé mentale de la région (personnes qui se reconnaissent comme vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale) qui fréquentent le réseau public (CLSC, hôpitaux), les organismes communautaires, le Collectif ou d'autres lieux.

QUOI?
Ce sont des rencontres qui seront mises en place pour regrouper toutes les personnes utilisatrices de services en santé mentale de la région durant lesquelles nous échangerons sur différents sujets à partir des intérêts des participants.

Ce qu'on veut y faire :
- Élire des personnes qui seront déléguées sur les instances de décision (Ex : Table clinique du CSSS, table santé mentale)
- Prendre position afin que nos déléguéEs puissent aller porter notre point de vue collectif au niveau des politiques, des programmes et des services en santé mentale.

QUAND?
Les rencontres débuteront à l'hiver 2011 (Jan-Fév)

BRISER LES CHAÎNES…

(SUITE DE LA PAGE 1…)

Cette action l'amène avec son groupe à s'installer dans un espace inoccupé de l'hôpital de l'État à Bouaké pour donner un refuge à ces malades errants dont plusieurs avaient des problèmes de santé mentale. L'idée a tellement bien fonctionné que ceux qui étaient souffrants et seuls sont devenus à leur tour des aidants.

Grégoire Ahongbonon, qui devenait connu dans les communautés pour ses œuvres, a alors été mis en contact avec la situation des ''fous possédés par le démon'' qui étaient enchaînés dans les troncs d'arbres, isolés dans les villages et les campagnes. En discutant avec les familles et les conseils de village, il a pu en libérer bon nombre. Ces personnes, réduites à un état animal, ont été réhabilitées par Grégoire et ont pu ainsi retourner à une vie humaine digne, soit en réintégrant leurs milieux, ou en devenant impliquées à l'Association Ste-Camille-de-Lellis, qui les avait sauvés.

L'Association Saint-Camille-de-Lellis a reçu le prix ''Franco Basaglia'' en 1998 pour sa lutte contre l'exclusion sociale. Cette consécration, remise au Congrès International pour la Santé Mentale de Trieste en Italie, a permis à l'Association d'aller chercher davantage de financement pour ouvrir de nouveaux centres.

Même dans un contexte politique et social difficile, une guerre civile qui a divisé la Côte d'Ivoire entre 2002 et 2007, l'Association a continué sa progression. Depuis 2004, plusieurs centres d'hébergement et de travail ont été ouverts au Bénin, pays voisin.

Projet Bénin 2011

Ce qu'il faut retenir de cet exemple d'humanité, c'est que le secret de Grégoire est bien simple dans le fond. Il sait toujours reconnaître l'être humain dans chaque personne, peu importe son état ou son statut. Par son action concrète, il réussit à briser les chaînes physiques qui attachent les personnes mais c'est par l'ensemble de son œuvre qu'il tente de briser les chaînes invisibles que nous avons tous en nous, celles des préjugés.

Que ce soit en Afrique ou ici au Québec, les préjugés que subissent les personnes en santé mentale représentent le plus grand défi que nous ayons comme société. Les individus, les intervenants de la santé, les groupes communautaires ou les institutions publiques, tous nous devons réaliser notre responsabilité commune et briser les préjugés comme autant de chaînes qui nous empêchent de progresser.

Le 10 octobre 2011, dans le nord du Bénin, la Ste-Camille va inaugurer un nouveau centre de services qui va aussi desservir les pays voisins du Burkina Faso et du Niger. Cette date est la journée mondiale de la santé mentale de l'Organisation Mondiale de la Santé. Une marche de sensibilisation et de visibilité précèdera l'ouverture du nouveau centre.

Je propose que tous ensemble, les membres, travailleurs et administrateurs du Collectif, nous nous donnions comme objectif d'envoyer une délégation de la Montérégie à cette marche de solidarité et d'échange fraternel. Ce projet mobilisateur pourra faire l'objet de discussions dans les mois à venir pour en vérifier la faisabilité et les appuis.

Solidairement vôtre

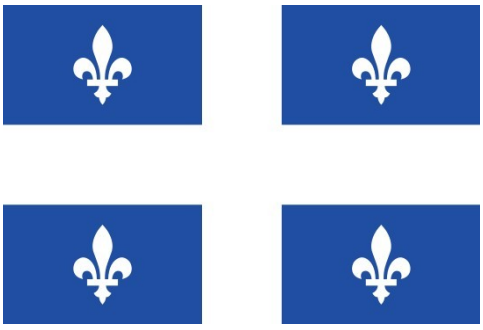

DES NOUVELLES QUI PROPAGENT DES PRÉJUGÉS ? PAS DANS MON JOURNAL VOYONS DONC !!

Par Nancy Melanson, Granby
Source: Comment détecter les préjugés dans les nouvelles, http://www.media-awareness.ca/francais/ressources/textes_d_opinion/detecter_prejuges_nouvelles.cfm

Vous croyez ? Bien sûr que non… Nous savons tous que certaines nouvelles répandent ou renforcissent certains préjugés, mythes et stéréotypes de notre belle société évoluée. À un moment ou un autre, l'idéal journalistique voulant un article ou une nouvelle totalement dépourvu de subjectivité devient inexorablement influencé par les attitudes et le passé des interviewers, des pupitreurs, des journalistes, des photographes et des rédacteurs en chef.

Mais attention !! Tous les préjugés ne sont pas intentionnels et nous pouvons devenir des lecteurs ou des téléspectateurs mieux avertis si nous sommes capables de repérer certaines techniques journalistiques qui laissent sournoisement s'infiltrer des préjugés dans les nouvelles.

1-Préjugés via la sélection et l'omission de faits : Dans la rédaction d'une nouvelle, certains détails peuvent être ignorés ou mis en valeur pour donner aux lecteurs ou téléspectateurs une opinion différente sur les événements rapportés. Si, par exemple, lors d'un discours quelques personnes huent l'orateur, le journaliste pourra dire ou écrire que l'orateur a été accueilli par des huées ou encore spécifier que certains passages ont été hués ou encore bien totalement omettre cette information. C'est en comparant différentes sources de nouvelles que cette forme de préjugés peut être observée.

2-Préjugés via la disposition et l'emplacement d'une nouvelle : Habituellement les manchettes récentes sont placées ou discutées en premier. L'emplacement d'une nouvelle dans un journal ou dans un bulletin télévisé ou radiophonique influence l'opinion quant à l'importance qu'il convient de lui accorder.

** *Notons toutefois* que l'éclipse médiatique est aussi une stratégie largement utilisée. Alors que les regards des citoyens sont tournés vers une catastrophe ou un gros événement faisant les manchettes, certaines mauvaises nouvelles d'intérêt public sont annoncées justement en ces temps propices afin de passer plus ou moins inaperçues.

3-Préjugés via les gros titres : Plusieurs personnes ne lisent que les gros titres. Ils peuvent tout autant résumer un article que révéler un préjugé ou un parti pris. Ils peuvent évoquer une vive émotion alors qu'en fait la réalité est tout autre. Ils peuvent exprimer l'approbation comme la condamnation.

4-Préjugés via les noms et les titres : Les médias, dans la diffusion de leurs nouvelles, usent souvent d'étiquettes et de titres pour décrire les gens, les lieux et les événements. Une personne peut être qualifiée de «terroriste» ou plutôt se faire appeler «combattant pour la liberté». Dans un cas comme dans l'autre, on constate la position éditoriale.

5-Préjugés via les photos, les bas de vignette et les angles de prises de vue : Certaines photos peuvent flatter une personne alors que d'autres donnent de cette même personne une image déplaisante. Un article de journal, par exemple, peut être accompagné de photos dans le but d'influencer l'opinion du lecteur. Les bas de vignette sous les photos peuvent également être porteurs de préjugés et causes de préjudices.

6-Préjugés via les statistiques et le décompte d'une foule : Pour rendre un désastre plus spectaculaire, rien de plus facile que de jouer avec les chiffres et de les gonfler! Ainsi par rapport au même événement, on pourra voir «une centaine de blessés dans l'écrasement d'un avion» versus «quelques blessures mineures dans l'écrasement d'un avion». Deux titres bien différents relatant pourtant le même événement mais qui de part leur titre, ne suscite pas la même émotion ni la même réaction chez le lecteur.

7-Préjugés via le contrôle des sources : Pour détecter les préjugés ou les partis pris, il faut toujours considérer la provenance de la source d'une nouvelle. L'information est-elle fournie par un reporter, un témoin, des policiers, des cadres d'entreprise, des élus gouvernementaux ? La source de la nouvelle a-t-elle un intérêt «caché» à la sortie de cette nouvelle?

(Suite à la page 8...)

DES NOUVELLES QUI PROPAGENT DES PRÉJUGÉS ? PAS DANS MON JOURNAL VOYONS DONC !!

(SUITE DE LA PAGE 7)

8-Préjugés via le choix des mots : L'utilisation de mots positifs ou négatifs avec une connotation particulière peut grandement influencer le lecteur ou le téléspectateur.

Alors qu'en pensez-vous ?

En matière de santé mentale dans les médias, sommes-nous influencés ? Les médias propagent-ils des préjugés envers la santé mentale ?

Personnellement, quand je vois des gros titres qui spécifient qu'un acte criminel a été commis par une personne ayant une maladie mentale je frise des orteils ! Oh oui, certaines personnes diront que cette spécification est tout à fait correcte (!!!), d'autres diront que c'est tant mieux puisque cela «explique» l'acte (quoi ???!!) alors que je crois que les médias sensationnalistes ont largement contribué à l'association «violence et problème de santé mentale» qui semble malheureusement bien estampée dans la tête d'une grande majorité de citoyens.

PS : Le paragraphe précédent est «bourré» de préjugés me direz-vous ? Vous y voyez des techniques journalistiques qui font en sorte que celui-ci est dépourvu d'objectivité? Qu'à cela ne tienne, j'assume !! De toute évidence ce paragraphe relève plutôt de l'opinion de la pseudo-journaliste-improvisée-que-je-suis, que d'un paragraphe journalistique! Me pardonnez-vous ?? (clin d'œil)

VIE EN PSYCHIATRIE

Anonyme

J'arrive à l'adolescence. Mes parents sont en rupture de divorce. Le médecin me demande si je veux être en garde fermée. Je réponds « oui ». Dans ce temps-là, je n'ai pas encore gradué. J'ai eu droit à un chèque du gouvernement car je ne peux pas travailler. Les intervenants m'amènent régulièrement faire du sport. Équitation, tennis, badminton, racquetball au 5ième est. Je pensais qu'on voulait m'enfermer à vie. Isolement, contention, prises de médicaments de force… Avant de prendre un médicament, j'avais de la documentation. Effets secondaires plusieurs fois. J'avais un médecin à l'externe. Je ne savais pas le diagnostic de ma maladie.

Aujourd'hui, j'ai réussi à graduer en 1983. J'ai dû retourner souvent à l'hôpital. J'ai eu quatre tentatives de suicide et j'ai pu travailler même si je n'étais pas toute là. Plusieurs familles d'accueil. Centre de jour pour m'écoeurer. Je ne voulais plus rien savoir de la psychiatrie. Famille d'accueil loin de Granby, j'étais déboussolé, voire désorganisé. Après la levée de la garde en établissement, il y a des rénovations. Moi, je voulais aller à Sainte-Justine. Il y a une section de l'enfance et de l'adolescence. Puis, je suis revenu à Granby. J'ai dû me battre et on m'a envoyé à l'Institut Philippe Pinel.

Après toutes ces années, c'est un huissier qui s'est présenté chez moi. J'ai fait une plainte au Collectif de défense des droits de la Montérégie et le Suivi intensif dans le milieu (S.I.M.). J'ai mon appartement et je prends mes médicaments constamment même si j'ai des effets secondaires, par exemple des spasmes aux paupières. Aujourd'hui, je suis libre.

LES MÉDIAS...

Par Jean Lapierre, un membre très fier de l'être

Premièrement, c'est grâce aux médias que la population est informée. Vous le Collectif aimez-vous les nouvelles, à la télévision? Même si c'est de mauvaises nouvelles avez-vous remarqué, quand c'est des mauvaises nouvelles notre cerveau est plus réveillé. Et ça fait les gros titres dans les journaux. Qu'est-ce qui est le plus important à savoir? Qu'il y a eu 10 meurtres à Montréal, 2 viols collectifs, 4 meurtres dont ils n'ont jamais trouvé les coupables, ou qu'il y a eu 4 gros vols de banques dans une ville? Ou que le Canadiens de Montréal, je parle de hockey, va encore jouer cette année 2010? À vous de décider!

Qu'est-ce qui est le plus important? Moi, le plus important, ce sont les bonnes nouvelles, par exemple les chercheurs font de plus en plus de progrès pour le cancer. Aujourd'hui, il y a tellement de maladies de toutes sortes. Moi je me compte très chanceux, j'ai jamais été malade, j'ai 51 ans j'ai jamais pris aucune pilule de ma vie j'ai jamais eu mal à la tête jamais eu de migraines, jamais eu mal au dos, absolument rien. Mais par contre je suis une personne sage, je respecte le monde, et le monde me respecte. Je ne me fâche jamais, je suis une personne très patiente, je sais comment parler au monde, je ne sacre pas, je suis une personne polie et très ponctuel à mes rendez-vous!

Et je suis très fier d'être avec vous, le Collectif tous ensemble, nous avons beaucoup de pouvoir, et je vous dirais qu'on va en avoir de plus en plus, on va être de plus en plus fort dans toutes les régions. N'ayez pas peur de vous affirmer, de dire ce que vous pensez à la population. J'ai remarqué une chose qui m'a beaucoup frappé, les personnes handicapées physiquement sont plus fortes que nous, par exemple ceux qui sont en chaise roulante et sont dans un club de basketball. Quel courage! Les personnes handicapées physiquement ont une force de plus que nous.

La semaine passée, j'écoutais une émission à la télévision TV15 Poste français, un homme qui avait perdu ses deux bras et ses deux jambes, aujourd'hui il avait deux bras artificiels et deux jambes et il a quand même gagné un concours de natation. Quelle force et quel courage. Nous, on se plaint toujours de nos petits bobos. Wow! Quand tu vois ça, t'en as plus de bobo, t'as de l'énergie à revendre pour les autres. Moi, j'admire beaucoup les personnes handicapées physiquement, je les respecte énormément.

Une pensée pour vous le Collectif, si t'es pauvre, t'es plus riche que les riches, t'as pas de dettes, t'as pas de stress. En conclusion, la seule justice équitable, le riche peut tomber aussi malade que le pauvre. Moi, j'envie pas le riche, j'envie pas les artistes, j'envie pas les chanteurs, ni les comédiens car je suis sûr qu'ils ne sont pas plus heureux que nous autres. Eux aussi ont des hauts et des bas dans leur vie.

Tout compte fait, moi, je suis heureux tel que je suis, je suis bien dans ma peau et j'ai le pouvoir d'aimer le monde comme je l'attends!

Je suis très heureux d'avoir comme stagiaire Priscilla je la trouve très bonne! Et j'admire aussi pour l'excellent travail que fait Karine, elle apporte beaucoup de bonnes idées pour le Collectif.

Voilà ce que j'avais envie de dire!

Ah oui, j'oubliais. Complimentez-vous quand vous avez fait quelque chose de bien, c'est très gratifiant. Et aussi, les personnes de votre entourage, quand ils font quelque chose de bien, faites leur un compliment, ils vont être contents.

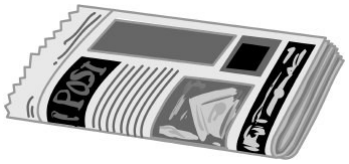

BIENVENUE À NOS STAGIAIRES!

Par Priscilla Viens, Granby

Bonjour à tous.

Je me présente, mon nom est Priscilla et je suis étudiante de dernière année en travail social au Cégep de St-Jean. À la fin de ma dernière session, j'ai appris que je devais faire un stage à l'organisme *Justice Alternative*, qui s'occupe de faire la médiation entre les jeunes contrevenants et les victimes de ceux-ci. Je voulais vraiment aider les jeunes et défendre leurs droits afin qu'ils donnent un sens à leur vie.

À la fin de l'été, on m'a annoncé que je devais finalement me choisir un autre endroit où faire mon stage. Quelle déception! Parmi les milieux de stage qui m'ont été offerts, j'ai aperçu le Collectif de défense des droits de la Montérégie. Moi qui a comme passion les lois, la défense des droits et l'animation de groupe, j'y ai vu une chance de me surpasser et de mettre en application mes connaissances.

Devant l'inconnu, j'avais bien des doutes et des questionnements face au mandat ainsi qu'à la mission exacte de l'organisme. Lors de ma première semaine, je me suis tout de suite sentie à l'aise grâce à l'équipe et leur accueil. Ils m'ont accepté et ils ont fait preuve d'une grande patience devant toutes mes questions.

Cela a pris quelques semaines avant que je rencontre quelques membres. Je craignais leurs réactions vis-à-vis moi et j'espérais tellement que je sois en mesure de les aider et de faire partie de leur petite famille.

J'ai donc eu la chance de faire la connaissance de merveilleuses personnes attachantes et d'une bonne humeur contagieuse…Non seulement tout s'est bien passé, mais ils m'ont inclus dans leur équipe extraordinaire. Merci à vous tous, j'espère pouvoir être présente pour chacun d'entre vous et d'apprendre petit à petit à vous découvrir pour continuer de vous appréciez de plus en plus.

Par Manon Tremblay, St-Jean

Bonjour, je me présente, je suis Manon Tremblay, stagiaire au Collectif depuis le mois de septembre. J'étudie en technique de travail social au Cégep St -Jean-sur-Richelieu depuis 3 ans. J'aurai bientôt 44 ans et je me suis toujours passionnée pour le travail social car j'ai à cœur d'aider les gens autour de moi.

J'ai décidé de faire un retour aux études il y a 3 ans car je désirais pouvoir retourner sur le marché du travail, après avoir passé 16 ans à la maison comme maman à temps plein de quatre enfants. Je terminerai mes études en mai 2010 si tout se passe bien. Mon coordonateur de stage m'a proposé de faire mon stage 2 au Collectif, un organisme que je ne connaissais pas. J'ai fait des recherches et j'ai trouvé le défi intéressant et stimulant.

Si jamais les gens qui viennent au Collectif se demandent de quoi j'ai l'air, il est facile de me trouver; j'ai les cheveux toujours colorés selon la saison ou la fête à venir. Par exemple, en décembre, pour le temps des fêtes, mes cheveux seront rouges!!!

Au plaisir de vous rencontrer au Collectif!!

MES DROITS

Par Lise Hunt, Valleyfield

Mon expérience avec le CDDM m'a permis de mieux connaître mes droits. Ils m'ont conseillé et m'ont aidé à formuler une plainte. Aujourd'hui ma plainte est entre les mains du Protecteur du citoyen et elle a été retenue. Par contre, je trouve que c'est un procédé assez long et il faut s'armer de patience. Ça fait presque deux ans que le Protecteur du citoyen demande mes dossiers médicaux, toujours sans succès. Parfois, j'ai l'impression que ce sont les médecins qui ont tous les pouvoirs. Quoi qu'il en soit, je garde espoir et je fais confiance au CDDM et au Protecteur du citoyen. Même si c'est long, je crois fermement qu'il ne faut jamais lâcher. Quand même, parfois, je me sens seule dans cette bataille pour mes droits.

LE 4E POUVOIR...

Par David-Alexandre Grisé, St-Hyacinthe

Radio, télé, journaux, périodiques et médias sociaux… Ce que l'on nomme médias (ceux d'hier à aujourd'hui) ont toujours été des outils pour l'évolution de l'histoire. Pendant longtemps, les divers médias écrits et oraux servaient à la transmission d'une certaine tradition ou de la mémoire d'un groupe. Les informations et les connaissances étaient livrées seulement à un nombre limité d'individus ou à quelques initiés (la lecture des livres sacrés réservée aux prêtres ou aux grands sages par exemple). Depuis l'invention de l'imprimerie par Gutenberg en occident (1534), les choses ont commencé à changer. L'accès aux livres et à la connaissance fut facilité et la diffusion de l'information a littéralement explosé !! Les pamphlets, les essais et les journaux permirent une véritable ébullition d'idées…on assista à une forme de démocratisation de la connaissance ; un atout pour quiconque l'utilisait.

Les débuts d'une grande liaison…

Souvenez-vous, dans un passé pas si lointain lors de la deuxième guerre mondiale (1939-45), les messages de la BBC (British Broadcasting Corporation) à l'intention des résistants anglais et français en zones d'occupation allemande. N'eut été de cette dernière et des informations ainsi livrées aux divers acteurs de la résistance, la guerre aurait pu durer bien plus longtemps ! Cet exemple démontre très bien comment les médias peuvent intervenir directement sur l'avenir politique de plusieurs nations…on verra que l'influence des médias est encore plus grande de nos jours.

Mais pourquoi le 4e pouvoir ? Parce qu'on alloue depuis quelques décennies aux médias un tel pouvoir qu'ils s'ajoutent aux 3 autres normalement attribués à l'État-nation (législatif, exécutif et judiciaire). Les médias ont le pouvoir de faire influer tant l'opinion publique que la classe dirigeante politique. Ils sont comme le 3e joueur dans un jeu de deux… La relation entre les médias et la classe politique s'est confirmée lors des élections présidentielles américaines de 1960 qui opposaient le jeune John F. Kennedy et le vieux Richard Nixon lors d'un débat télévisuel (un des premiers du genre). Kennedy, maquillé et en plein contrôle de son image aura réussi à tirer profit de l'occasion pour prendre les reines de l'opinion publique…et gagner de justesse les élections présidentielles. Les médias apparaissent ainsi comme une bête que l'on peut dompter et se servir…à moins qu'elle se retourne contre vous ! Les événements du *Watergate* (1972) et les diverses enquêtes télévisuelles récentes (*ex : Corruption et construction, financement et gestions des municipalités et des partis politiques, les gaz de schiste, etc.)* ont vraiment orienté les enjeux publiques et politiques. Nous pouvons dire que les médias demeurent des lieux d'échanges, de joutes et de débats. Des lieux de mise en scène puisque le véritable pouvoir des médias, s'il en est vraiment un, en est un de représentation.

Vers la société spectacle ?

Si l'apport et le rôle des médias sont indéniables, il faut cependant leur prêter vigilance. Maintenant, 21e siècle oblige, nous vivons dans l'ère de la cybernétique, de la réseautique et des communications. Dans des économies dites du savoir de services ou de l'information, le rôle et l'enjeu médiatique est crucial et signe… de beaux dollars !

Concrètement, en associant Internet, la téléphonie et la télévision câblée (le beau trio pas cher !), on assure un certain contrôle et une certaine concentration des principaux diffuseurs et types de médias. Ce que l'on nomme par *convergence médiatique*, c'est la possibilité pour une minorité d'orienter le contenu médiatique autour de considérations strictement commerciales (les taux de ventes et les cotes d'écoute deviennent mots d'ordre). C'est possible de créer une émission de variété (ex : Star Académie), d'afficher ses têtes d'affiches dans les hebdos ou quotidiens, de diffuser les chansons reprises dans ses radios et de signer des contrats à long terme avec les chanteurs pour les produire ! Vous comprenez ? Par ailleurs, dans un tel terreau, le traitement journalistique peut parfois être critiquable. En effet, pour mousser une vente, on ne cherche pas seulement un scoop, on veut des gros titres ! En d'autres mots, le bon et le vrai traitement journalistique peut souvent être dilué dans le *sensationnalisme*…

La plupart des lecteurs (60% selon une récente étude) ne feraient que la lecture des grands titres et comme parodiait le groupe d'humoristes Rock et belles oreilles à l'égard du Journal de Montréal : On veut de l'écrapout !

(Suite à la page 12...)

LE 4E POUVOIR…

(SUITE DE LA PAGE 11)

On assiste parallèlement à une forme d'*uniformisation culturelle* puisque le pouvoir de diffusion est maintenant énorme et touche de vastes publics. Les écrans sont souvent au cœur des activités de soirée dans les foyers ou au travail. L'image et son contenu nous absorbent au point de créer un vaste monde symbolique quasi autonome ou détaché qui nous poussent encore plus loin dans sa *virtualité*. Nous sommes bombardés par des images et des informations provenant de partout dans le monde et ce à un rythme toujours de plus en plus effréné. Assez pour nous donner des vertiges, suffisantes pour nous enivrer, si extraordinaires (on voit la vie, la guerre, la mort sur nos écrans !), et pour le moins intrigantes, émouvantes ou choquantes. Nos actions quotidiennes semblent bien pâles et insignifiantes devant un tel spectacle !

Les seules vraies promesses

Nous pouvons donc interpréter les médias comme des véhicules de propagandes idéologiques, culturelles et économiques. Soit ! La vigilance à l'égard de ceux-ci nous rappelle de faire un discernement sur les divers acteurs et composantes de la communication. C'est-à-dire de reconnaitre l'émetteur, le message et son contenu ainsi que le récepteur visé. Une fois de plus, nous devons apprendre à les connaître ou les reconnaître véritablement, tâche ardue par moment. Le futur de bien des sociétés risque de se jouer sur le terrain de ces vastes mises en scène. Nous aurons pour cela besoin d'espaces de paroles et de liberté, affranchis de tous mépris et d'obscurantisme. Crédible pour ainsi favoriser l'éclosion de l'opinion et des idées nouvelles, de la reconnaissance de l'altérité et de l'universalisme, de l'éthique et de l'équité sociale. Finalement, l'accès à l'information ainsi que la production de contenus informatifs et créatifs sont de plus en plus à la portée de tous. Tous ces médiums (télé, Internet, radio, musique, art visuels ou de la scène) ceux qui sont bel et bien affranchis des majors (grandes compagnies de productions) ou des gourous de la communication nous apparaissent vraiment comme les véritables porteurs d'un 5e pouvoir…celui des gens comme vous et moi!

Par Réal Bellefeuille, Granby

Bonjour!

Mon ami, que j'appelle mon ange gardien, est déménagé! Tout nouveau tout beau ! Maintenant il est près de sa mère et il est près de moi. Moi c'est plus facile de l'inviter. Il économise son argent pour acheter *cash* un scooter électrique.. Aux alentours du 1 juin 2011, il aura acheté son scooter au prix de 2300$ et payé *cash*! Il est capable d'acheter ce scooter parce qu'il travaille dans un atelier supervisé. Il a du cœur au ventre!! Je vous raconte ceci pour vous dire que chaque être humain, enfants compris, devrait avoir la possibilité d'économiser 10% de son revenu brute. Moi c'est ce que je fais. C'était là mon topo !!

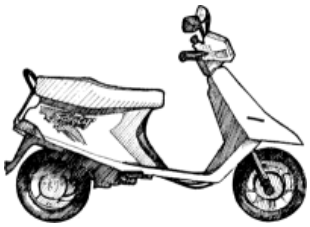

CONTESTATION ORIGINALE

Par Réal Bellefeuille, Granby

J'ai un ami qui demeure en foyer d'accueil et il n'aime pas ça. Savez-vous ce qu'il a décidé de faire pour contester?

Réponse : Il s'affame et se laisse maigrir et mourir de faim. Il est parti de 181 lbs. voilà 1 an et demi et maintenant, il pèse 142 lbs.!

Pour 5'11'', ce n'est pas beaucoup. Pourtant, ce foyer d'accueil lui charge environ 800$ par mois, payable d'avance! Tous ses repas sont payés d'avance et s'il en manque la moitié, c'est son problème!

Autrement dit, eux, ils chargent et ils ne livrent pas la marchandise, ou à peu près la moitié du contrat!

Voilà pourquoi j'ai 66 ans et que je ne suis pas prêt à me faire servir si mal par les autres! Je demeure en appartement jusqu'à 82 ans si possible!

IMAGES SOUVENT COMMUNIQUÉES DANS LES MÉDIAS : LES SCHIZOPHRÈNES SONT-ILS DANGEREUX?

Par Yves Bourassa, Brossard

Les médias c'est quoi? Nous recevons plus d'informations que jamais auparavant grâce aux livres, revues, journaux, radio, tv, internet, twitter. Twitter, c'est un réseau de messages textes (et d'images) généralement reçus et envoyés par des téléphones cellulaires qui permettent une diffusion très rapide d'informations.

Quand un avion s'est posé sur la rivière Hudson suite à des défaillances de moteur à New York, les passagers des traversiers qui étaient munis de téléphones cellulaires ont envoyé des photos de l'événement à leurs amis. Ceux-ci ont trouvé l'information pertinente et l'ont retransmise à leur réseau de contacts. On s'abonne à des émetteurs de contenu : personnalités politiques, relations d'affaires, famille, amis, services de médias de façon à recevoir leurs informations de dernière minute. Si on trouve les messages pertinents, on les retransmet à un, à plusieurs ou à tous nos contacts. Les yeux et les oreilles des médias, ce sont de plus en plus des gens ordinaires qui sont témoins ou victimes d'incidents. La couverture des conférences de presse, des cérémonies, des congrès apporte moins de surprises.

Et si les médias, c'était nous? C'est nous qui achetons la copie, nous sommes les lecteurs, nous réagissons aux annonceurs. Mais nous pouvons faire plus! Nous pouvons créer, suggérer, réagir par des lettres, créer des sites web!

J'ai remarqué que ma suggestion au SZ Magazine (en anglais) s'est matérialisée par un article dans le numéro suivant! Je veux m'exprimer par des sites web que j'approuve. Comment allez-vous faire pour les consulter? Demandez de l'aide à votre frère, votre cousin ou votre ami, consultez votre bibliothèque locale (et informez-vous au sujet de cours qui y sont donnés). Si vous n'avez pas de bibliothèque locale, demandez à votre municipalité s'il y a un Centre d'accès communautaire à l'informatique près de chez vous (consultez l'horaire avant de vous y présenter). Vous pourrez non seulement consulter les sites web que je recommande, mais lancer aussi votre propre site web qui contiendra les articles que vous aurez composés!

C'est facile : vous devez avoir une adresse de courriel (gratuit sur yahoo.ca) puis choisir un nom sur www.blogspot.com (pas de vidéos, images restreintes à certains formats, mais hébergement gratuit). Le site français que j'administre est le www.schizomonteregie.blogspot.com. Je suis fier de ma liste de sites web recommandés (dans la cartouche de recherche, tapez « sites web recommandés » en omettant les guillemets puis lancez la recherche. Ma liste commentée donne environ 80 sites web).

Voici la liste que j'ai compilée pour vous sur les médias :
-www.mens-sana.be/medias/mediacc.htm
-www.info-schizophrenie.ch
-www.atoute.org/n/forum
-www.nami.org
-www.mercotribe.net/phpBB3/viewtopic.php?f=48&t=4734
-http://fr.answers.yahoo.com/question/index?qid=20100726090920AAZJ7yd
-www.ellequebec.com/societe/societe/vecu-j-ai-souffeet-de-croses-de-panique/a/29462/3
-http://schizo-espoir.chez-alice.fr/nouveausite/pousseurRER.htm

Je conclus avec deux textes que je retransmets :

Le Dr Yann Hodé, psychiatre, écrit : « Les maladies mentales ne sont pas rares, elles n'arrivent pas qu'aux autres, elles ne sont pas un échec personnel, beaucoup se soignent très bien, et elles n'ont rien d'infâmant. Encore faut-il avoir la curiosité de s'informer sur elles, sur les progrès des neurosciences. C'est une bonne façon de contribuer à une société plus humaine.

Françoise écrit le 20 avril 2010 : « Je souhaiterais que les médias respectent le « secret médical » en ce qui concerne nos malades psychiatriques. Crier à la France entière qu'il est schizophrène me hérisse. Les familles de ces malades souffrent déjà assez du regard et du mépris des autres soi-disant normaux. Je me fais le porte-parole de plusieurs familles qui n'ont pas internet et qui souhaiteraient intervenir dans ce débat. La psychiatrie a toujours été le parent pauvre de la médecine et même en 2010 elle reste le laissé-pour-compte. Que faire de nos malades quand les familles ne sont plus là pour s'en occuper? Le manque de moyens entraine un risque pour les autres. »

DÉNONCEZ!!!

Par Nancy Melanson, Granby

«Le criminel était obèse !!»

« Un diabétique cesse de prendre sa médication et persécute son frère !»

« Des soins à haut risque: le personnel infirmier trop souvent agressé par des personnes atteintes d'onychophagie (manie de se ronger les ongles) »

«Poignardé dans son véhicule: l'accusé verra un podiatre»

«… après avoir cessé de prendre de l'aspirine, il est condamné à une ordonnance de traitement pour 3 ans»

«Homicides familiaux: la maladie du ver-d'oreille souvent en cause»

«C'est la troisième fois en moins d'une année qu'une agression mineure survient dans le quartier alors que l'on soupçonne les accusés de troubles intestinaux…»

«Un jeune B.S. vole un paquet de cigarettes et sème tout un émoi…»

«Pierre Jean-Jacques souffrait de myopie au moment où il s'est acharné verbalement sur son voisin…»

Vous êtes choqué par certains titres ou certains mots que vous venez de lire ? Rassurez-vous ce sont de faux titres. Après tout on ne dit pas ça un «B.S». On dit «personne démunie» ou bien «personne assisté socialement»… Vous avez bien raison !! Je m'en excuse sincèrement !

Pourtant, de tous les temps et de tous les médias, les personnes ayant un problème de santé mentale sont souvent nommées ou titrées comme étant des «fous», des «dangereux», des «schizophrènes» ou des «criminels non-responsables»!! Et qui s'excuse auprès de vous d'avoir utilisé des titres choquants, blessants, bourrés de préjugés et qui contribuent à la stigmatisation ? Personne j'en aie bien peur! Et qui dénonce ces titres, ou ces articles ou ces reportages truffés de fausses croyances, de condescendance, de rabaissement et de préjugés ? Personne j'en aie bien peur !!

C'est pourquoi je vous invite chers membres à prendre part à la rubrique du courrier des lecteurs figurant dans la très grande majorité des journaux québécois. Rien ne vous empêche, à la lecture d'un titre stigmatisant les gens ayant un problème de santé mentale, de rédiger un article en votre nom personnel, dénonçant ces pratiques.

Serez-vous publié ? Qui sait ? Mais cette démarche en est aussi une d'appropriation de pouvoir ! Alors à vos plumes… Prêt… Dénoncez !!!

UN PATIENT RÉCLAME 150 000 $ POUR SES 50 JOURS D'ISOLEMENT

http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/justice-et-faits-divers/201011/04/01-4339457-un-patient-reclame-150-000-pour-ses-50-jours-disolement.php
Publié le 04 novembre 2010 à 17h24 | Mis à jour le 04 novembre 2010 à 21h32

Richard Hénault
Le Soleil

(Québec) Placé en isolement durant 50 jours en trois mois et victime de mauvais traitements durant cette période, un résidant de 32 ans de Québec intente une poursuite de 150 000 $ contre son psychiatre traitant et contre l'Institut universitaire en santé mentale de Québec (Centre hospitalier Robert-Giffard).

Admis à l'hôpital en décembre pour des troubles psychotiques, Michel (prénom fictif) refusait la médication prescrite par son psychiatre, le Dr Paul Ouellet, de sorte que sa condition s'est détériorée. Il avait des hallucinations et une perte de contact avec la réalité qui se sont aggravées au cours des mois suivants. Il a été mis en isolement durant 50 jours sur 80, entre février et avril, parfois pour pallier le manque de personnel. Ni lui ni aucun de ses parents n'y avait donné son consentement. À quelques reprises, le patient aurait été victime de mauvais traitements, subissant même la fracture d'une côte. D'autres fois, des excréments et de l'urine ont jonché sa chambre exiguë sans que personne intervienne.

Ce n'est finalement qu'en avril que l'hôpital a demandé au tribunal de l'autoriser à donner un traitement à Michel, une démarche qui est normalement faite en quelques jours. Durant la période visée, tant le chef de l'unité où Michel était hospitalisé que le directeur des services professionnels de l'hôpital ont été avisés que le patient était en isolement depuis plusieurs jours. Pourtant, rien n'a été fait pour qu'on y mette fin.

«Des événements comme ceux vécus par Michel doivent être dénoncés afin que cessent une fois pour toutes ces pratiques inacceptables», a déclaré jeudi l'avocat du demandeur, Me Jean-Pierre Ménard, qui était accompagné pour sa conférence de presse par Éric Bilocq, du comité des usagers de Robert-Giffard. En déposant la poursuite, mercredi, Me Ménard a obtenu de la Cour la permission que l'identité du demandeur demeure confidentielle.

Par ailleurs, il appert qu'en mai, Michel, qui reçoit toujours des soins dans une maison de réhabilitation, a commencé à réagir favorablement à la médication qu'on lui donnait, conformément à l'ordonnance de la Cour. Il a même bénéficié de droits de sortie.

«De pareilles pratiques, si elles ne sont pas courantes, sont inacceptables!» a déclaré pour sa part M. Bilocq en rappelant que depuis un autre épisode pénible survenu en 2003, c'est la «tolérance zéro» à Robert-Giffard. Cette année-là, un patient était demeuré dans ses excréments durant six jours. Des congédiements et des sanctions disciplinaires avaient suivi l'épisode.

Deux rapports

À Robert-Giffard, deux rapports ont été faits à la suite des récents événements, l'un par le médecin examinateur, l'autre, par la commissaire locale aux plaintes. Les deux reconnaissent le bien-fondé de la plainte faite par le patient connu des services psychiatriques depuis 15 ans.

«Il n'a pas reçu tous les soins et services qu'il était en droit de recevoir d'un institut universitaire en santé mentale», écrit entre autres la commissaire aux plaintes. «L'isolement pendant 1200 heures sur une période de trois mois consécutifs est incompatible avec la mission de l'Institut ainsi qu'avec les "meilleures pratiques" en santé mentale.»

D'ailleurs, a indiqué Me Ménard, le Dr Ouellet doit comparaître aujourd'hui même devant un comité de discipline, conformément à la recommandation du médecin examinateur.

CATHERINE EST DE RETOUR!

Par Catherine Jetté, St-Hyacinthe

Bonjour tout le monde,

C'est avec un peu de tristesse de quitter ma marmaille mais avec grand plaisir et beaucoup d'intérêt, que je suis revenue au travail en juin dernier après un superbe congé de maternité.

Pour ceux qui se poseraient la question, j'ai eu un garçon, oui, oui un troisième!! Un petit tannant prénommé Simon, mais qu'on aurait finalement dû appeler Denis, comme Denis la petite peste…. Hi!Hi!

Je suis bien heureuse de reprendre mon poste et de vous retrouver tous et toutes. Je suis heureuse de constater que de beaux changements ont eu lieu en mon absence, et que ça bouge au Collectif ! La vie associative reprend vie, il y a de belles implications et des beaux projets qui s'en viennent.

Je constate malheureusement que des nouvelles problématiques prennent de l'ampleur, comme la hausse des ordonnances de traitements, et que les défis seront grands pour le CDDM dans les prochaines années. Malgré tout, je suis confiante que tous ensemble, nous pouvons faire bouger les choses.

À St-Hyacinthe, nous venons tout juste de fonder un comité de vie associative, qui sera baptisé sous peu, et j'invite les membres intéressés de cette région à se joindre à nous. Ce comité aura pour fonction de veiller à la vie associative de St-Hyacinthe mais aussi de s'impliquer dans la communauté.

Je vous souhaite à tous et toutes un joyeux temps des fêtes!

« LA MALADIE » PAR OPINION ET DÉCRET PSYCHIATRIQUE

Source: La Commission des citoyens pour les droits de l'homme, Pseudoscience: les faux diagnostiques de la psychiatrie,http://www.droitshumains.ca/dossiers/pseudoscience-les-faux-diagnostics-de-la-psychiatrie/

Avez-vous déjà entendu parler des troubles mentaux suivants ? Trouble de la lecture, trouble du comportement perturbateur, trouble de l'expression écrite, trouble des mathématiques, intoxication à la caféine, trouble du sevrage de la nicotine, trouble de l'insoumission au traitement ou les problèmes de « l'abus physique d'un enfant » et de «l'abus sexuel d'un enfant».

Ce sont quelques-uns des 374 troubles mentaux énumérés dans le Diagnostic and Statistical Manual for Mental Disorders (le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux) (DSM-IV) de l'APA (Association américaine de psychiatrie) ainsi que dans la section Troubles Mentaux de l'ICD (Classification internationale des maladies, CIM) réalisée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Dépeints comme des outils de diagnostic, le DSM et l'ICD ne sont pas seulement utilisés pour diagnostiquer des troubles mentaux et prescrire des « traitements », mais aussi pour résoudre des conflits relatifs à la garde des enfants, pour résoudre des cas de discrimination reposant sur de soi-disant inaptitudes psychiatriques, pour argumenter devant les tribunaux, ou orienter la scolarité, et bien plus encore.

En fait, à chaque fois qu'une opinion psychiatrique est recherchée ou suggérée, on présente le DSM ou l'ICD qui sont de plus en plus acceptés comme références pour évaluer la santé d'esprit, la démence et la soi-disant maladie mentale.

La psychologue canadienne Tana Dineen précise que, « *Contrairement aux diagnostics médicaux qui amènent à une cause probable, à un traitement approprié et à un pronostic vraisemblable, les troubles figurant dans le DSM-IV [et l'ICD-10] sont des termes trouvés par pur consensus* » – littéralement, un vote par les membres du comité de l'APA – et largement conçus dans un but lucratif.

La procédure de « la science par le vote » est toute aussi surprenante pour le profane que pour les gens de la profession médicale, qui ont été témoins de réunions de vote du DSM. « *Les troubles mentaux sont établis sans aucune base scientifique ni procédure* », relate un psychologue après avoir assisté à une audience sur le DSM. « *Le bas niveau d'effort intellectuel est choquant. Les diagnostics étaient déterminés par un vote à la majorité, digne de celui qu'on utiliserait pour choisir un restaurant. Il est ensuite tapé sur un ordinateur. Cela pourrait nous faire passer pour naïfs, mais nous pensions sincèrement que l'on allait essayer de voir ces choses d'un côté scientifique.*»

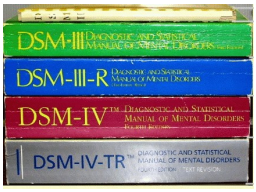

(Suite à la page17…)

« LA MALADIE » PAR OPINION ET DÉCRET PSYCHIATRIQUE

(SUITE DE LA PAGE 16)

En 1987, on a voté pour étiqueter un « trouble de la personnalité d'auto-défaite ». Utilisé pour décrire les gens qui « se sacrifient », en particulier les femmes, qui, apparemment, choisissent des carrières ou des relations qui vont sans doute leur causer des déceptions, ce terme de « trouble » souleva tellement de protestations chez les femmes de l'assistance qu'il fut ensuite sorti de la version du DSM-IV.

Lynne Rosewater, une psychologue qui assistait à une séance du DSM, présidée par l'un des architectes majeurs de ce manuel, le psychiatre Robert Spitzer, rapporte : « Ils discutaient pour déterminer le critère lié au Trouble de la personnalité masochiste, lorsque la femme de Bob Spitzer, (une assistante sociale et la seule femme présente dit "*je fais cela parfois aussi*" et ce dernier dit : "*Bon, enlevons cela*". Vous assistez à cela et vous dites : "*Attends un peu, nous n'avons pas le droit de les critiquer, parce que c'est 'une science*" ? »

Dr Margaret Hagen, psychologue et auteur de l'ouvrage *Whores of the Court : The Fraud of Psychiatric Testimony and the Rape of American Justice* (*Les putains du tribunal : L'escroquerie des expertises psychiatriques et le viol de la justice américaine*) est franche en ce qui concerne les réels motifs qui se cachent derrière le système de vote du DSM : « *Si vous ne pouvez pas produire un diagnostic, vous ne pouvez pas envoyer de facture* ».

Selon les professeurs Herb Kutchins et Stuart A. Kirk, auteurs de *Making Us Crazy (On nous rend fous)*, « *Beaucoup trop souvent, la bible psychiatrique nous a rendu fous – alors que nous sommes simplement humains* ». Ce qui est dur à avaler, c'est que le DSM a « *essayé de médicaliser beaucoup trop de problèmes humains* ».

Par ailleurs, Kutchins et Kirk mentionnent que les gens « *peuvent ressentir un soulagement trompeur à la lecture d'un manuel psychiatrique qui encourage la croyance dans l'illusion que la dureté, la brutalité et la souffrance dans leurs vies et dans leurs communautés peuvent s'expliquer par une étiquette psychiatrique et être éradiquées à l'aide d'une simple pilule. C'est certain, nous avons tous un tas de problèmes et nous les traitons d'une multitude de façons particulières pour les résoudre. Mais la vie peut-elle être différente ?* »

Paul R. McHugh, professeur de psychiatrie à l'école universitaire de médecine Johns Hopkins, a affirmé qu'à cause du DSM, « *des personnes nerveuses et impatientes sont convaincues qu'elles souffrent du trouble du déficit de l'attention ; que les personnes anxieuses souffrent du trouble du stress post-traumatique (TSPT) ; que les personnes qui sont têtues, ordonnées et perfectionnistes sont affligées du trouble obsessionnel compulsif (TOC) ; que celles qui sont timides et sensibles manifestent le trouble de l'évitement des gens (TEG) ou de la phobie sociale. Tous ont été persuadés que leurs réels problèmes de personnalité sont, en fait, des problèmes médicaux et en tant que tels doivent être résolus grâce à des médicaments…*

Et plus inquiétant encore, partout, de telles personnes trouvent des psychiatres désireux, avides même de leur donner satisfaction… Avec son obsession récente à proposer des traitements clé en main pour chaque symptôme détecté, la psychiatrie s'est égarée non seulement intellectuellement mais aussi spirituellement et moralement. »

En juin 2004, John Read, conférencier en psychologie à l'université d'Auckland, écrit : « *De plus en plus de problèmes ont été redéfinis comme étant des "troubles" ou des "maladies", apparemment causés par des prédispositions génétiques et des déséquilibres biochimiques. Les événements de la vie sont relégués à de simples déclencheurs d'une bombe à retardement biologique sous-jacente. Se sentir très triste est devenu un "trouble dépressif". Trop s'inquiéter est signe d'un "trouble de l'anxiété". Un goût prononcé pour les jeux, pour l'alcool, les drogues ou la boulimie, tout cela relève de la maladie. De même qu'un manque de nourriture, de sommeil ou d'activité sexuelle. Être extrêmement timide est synonyme de "trouble de la personnalité de l'évitement". Tabasser les gens révèle un "trouble explosif intermittent". Le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux présente une liste de ces maladies sur quelques 886 pages… Établir des listes de comportements, coller des étiquettes qui ont une résonance médicale à ces personnes, puis utiliser la présence de ces comportements pour prouver qu'elles ont la maladie en question, est scientifiquement sans fondement. Cela ne nous dit rien sur les causes et les solutions. Toutefois cela donne le sentiment rassurant que quelque chose de médical est en train de se passer.* »

On se réfère si largement au DSM au sein de la société au point qu'il a acquis une aura scientifique. Des millions de personnes maintenant croient en ses capacités de diagnostics, sans jamais soupçonner que toutes les bases et le système lui-même sont frauduleux. Ces personnes risquent de prendre alors des décisions fatales pour leur vie et celle des autres.

Cette publication apporte une réponse au grand vide laissé par la propagande psychiatrique au sujet de sa première prétention, la nature « scientifique » du DSM.

MOT MYSTÈRE

M	S	R	P	N	I	E	H	P	A	R	G	O	T	O	H	P
R	E	A	T	O	S	N	S	P	L	I	A	B	S	E	P	R
D	T	D	R	I	N	U	T	E	O	P	I	J	T	D	E	A
E	S	I	I	T	R	C	B	B	U	L	L	E	T	I	N	O
E	E	O	A	A	I	U	U	J	R	A	D	C	N	T	E	S
A	P	P	P	S	S	C	E	S	E	L	A	T	N	E	M	O
A	U	H	E	I	E	D	L	T	S	C	E	I	L	U	E	U
O	S	O	S	T	N	P	A	E	C	C	T	V	E	R	E	S
S	E	N	S	A	T	I	O	N	N	A	L	I	S	M	E	T
E	I	I	E	M	V	E	O	S	O	P	D	T	V	C	N	I
R	Q	Q	R	G	T	E	E	N	E	U	O	E	I	I	T	T
E	P	U	P	I	T	R	E	U	R	G	V	D	R	S	T	R
E	R	E	E	T	E	L	E	V	I	S	U	E	L	L	E	E
I	T	T	E	S	L	J	A	L	S	J	A	J	L	O	U	T
U	L	A	I	R	O	T	I	D	E	S	S	N	E	L	L	N
I	S	J	T	T	L	A	N	R	U	O	J	T	E	R	E	A
U	N	D	O	S	R	G	P	E	I	N	Q	S	V	U	P	S

THÈME: Santé mentale et médias

-Santé

-Mentale

-Médias

-Préjugés

-Pupitreur

-Sous-titré

-Photographe

-Éditorial

-Journal

-Nouvelles

-Télévisuelle

-Objectivité

-Éditeur

-Sensationnalisme

-Rédacteur

-Bulletin

-Radiophonique

-Article

-Titre

-Subjectivité

-Presse

-Stigmatisation

-Opinion

-Préjudices

VOUS DÉSIREZ ÉCRIRE UN ARTICLE?

Vous vivez ou avez vécu une situation qui est en lien avec la défense des droits en santé mentale que vous aimeriez partager? Vous aimeriez donner votre opinion sur l'actualité ou quelque chose qui vous a frappé et qui est en lien avec la défense des droits en santé mentale?

Soumettez votre article à l'équipe du journal et il nous fera plaisir de le considérer pour une publication dans le journal Ça bouge au Collectif!

Coordonnées:

culturel@cddm.qc.ca

150 Grant bureau 315

Longueuil(Qc)

J4H 3H6

Veuillez noter que les opinions émises dans cette publication sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Collectif de défense des droits de la Montérégie.

COORDONNÉES DES BUREAUX DU CDDM

Adresse du site internet : www.cddm.qc.ca

Bureau de Longueuil

150, rue Grant # 315
Longueuil, Qc J4H 3H6
Tél : (450) 674-2410 / 1-800-567-8080
Fax : (450) 674-3019
Courriel : info@cddm.qc.ca
conseiller@cddm.qc.ca
Conseillères : Nicole Gauthier
Tanya Bauce

Bureau de Sorel-Tracy

71, rue de Ramesay # 305
Sorel-Tracy, Qc J3P 3Z1
Tél: (450) 746-7308 / 1-877-771-1164
Fax: (450) 746-5782
Courriel: cddm@cgocable.ca
Conseiller: David-Alexandre Grisé

Bureau de St-Hyacinthe

1195, rue St-Antoine # 305
St-Hyacinthe, Qc J2S 3K6
Tél: (450) 771-1164 / 1-877-771-1164
Fax : (450) 771-8506
Courriel: cddm@cgocable.ca
conseillère@cddm.qc.ca
Conseillers: David-Alexandre Grisé
Catherine Jetté

Bureau de Granby

(Haute-Yamaska et Brome-Missisquoi)
279, rue Principale # 315
Granby, Qc J2G 2W1
Tél : (450) 378-2504 / 1-866-378-2504
Fax : (450) 378-2684
Courriel : cddmgranby_bm@qc.aira.com
Conseillère : Nancy Melanson

Bureau de Châteauguay – Valleyfield

57 rue du Marché
Sallaberry de Valleyfield, Qc J6T 1P3
Tél : (450) 370-1807 / 1-866-377-2481
Fax: (450) 370-1807
Courriel: valleyfield@cddm.qc.ca
Conseillère : Geneviève Ross

Coordonnateur

André Leduc: collectif@videotron.ca

Organisatrice communautaire

Karine Barrette: culturel@cddm.qc.ca

Siège Social

(Pour communiquer avec la coordination et le conseil d'administration)

150, rue Grant # 315, Longueuil Qc J4H 3H6

Tél : (450) 674-2410 / 1-800-567-8080 Fax : (450) 674-3019

Pourquoi devenir membre du CDDM ou renouveler ?

Pour affirmer l'importance de la défense des droits en santé mentale.

Pour se donner des moyens de changer les choses.

Pour s'impliquer dans les différents comités et ainsi solidariser avec d'autres personnes vivant la même situation.

Pour avoir un droit de vote aux assemblées sous-régionales et à l'assemblée générale annuelle.

Pour recevoir gratuitement le journal.

Pour devenir membre ou renouveler votre membership, simplement découper, remplir et poster la demande suivante. Un conseiller/ère de votre région communiquera avec vous.

N.B. : Toutes les demandes sont soumises aux règlements généraux du Collectif.

Je suis intéressé(e) aux buts que poursuit la Corporation du Collectif de Défense des Droits de la Montérégie et je m'engage à travailler en ce sens. Je désire donc devenir membre du Collectif de Défense des Droits de la Montérégie.

Nom : _____ Tél : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____

Courriel : _____ Signature: _____

Vous faites la demande en tant que : Membre régulier : _____ Membre sympathisant : _____

Membre régulier : Personne, vivant sur le territoire de la Montérégie, ayant ou ayant vécu des problèmes d'ordre émotionnel ayant mené à un suivi médico-psychiatrique externe ou interne. Une personne peut être membre régulier du Collectif si elle habite et/ou a des services sur le territoire montérégien.

Membre sympathisant : Toute personne adulte, résidant en Montérégie, qui adhère aux objectifs de la Corporation.

Poster au : CDDM, 150 rue Grant #315, Longueuil Qc J4H 3H6